



COPIE

Le Président

Monsieur Bernard MORIN
Maire de Vauréal
1 place du Coeur Battant
95490 Vauréal

Le 30 juin 2011

Objet : SCoT et Permis de Construire rue Amédée de Caix de Saint-Aymour

Monsieur le Maire,

L'association « Les Trois Tilleuls » a déposé un recours gracieux contre la délibération du conseil communautaire du 29 mars dernier approuvant le SCoT de Cergy-Pontoise que vous trouverez ci-joint. Ce recours ne porte en aucune manière sur le motif qui a conduit cette association à intervenir dans le débat public, notamment lors de l'approbation du SCoT dans la séance du conseil communautaire du 29 mars.

Vous trouverez ci-joint la réponse qui est apportée à leurs avocats par nos conseils, ainsi que la lettre que j'adresse ce jour à l'association. J'y rappelle à titre principal que l'annulation du SCoT, improbable au demeurant au regard des griefs exposés, entrainerait de facto la remise en vigueur de l'actuel SDVN, et n'aurait, bien au contraire, aucun effet sur l'objet même de leur opposition au projet de construction de logements situé rue Amédée de Caix de Saint-Aymour.

En effet, la disposition introduite dans le SCoT en étroite concertation entre la commune et la Communauté d'agglomération qui vise à protéger la bande de terrain située entre le cimetière et la sente Bienaimée serait de facto supprimée. A ce propos, j'attire votre attention qu'il vous revient d'assurer, sous un délai de trois ans maximum, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vauréal avec le SCoT.

C'est pourquoi j'attire également votre attention sur l'incohérence entre le permis de construire portant sur le programme susvisé déposé par Kaufmann et Broad qui a été instruit sous votre autorité par les services de la CACP. Il me paraît en effet de bonne politique et cohérent au regard des dispositions adoptées dans le SCoT, et sauf à vider cette disposition de toute portée au lendemain même de son adoption par notre Conseil communautaire, que sans attendre la mise en révision du plan local d'urbanisme de Vauréal, vous demandiez au promoteur de déposer un nouveau permis prenant en compte cette contrainte nouvelle.

Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Hôtel d'agglomération
Parvis de la Préfecture - BP 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex